

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Siège social : Avenue Mohamed V 1073 Tunis Montplaisir

La Banque de Financement des PME publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 31 juillet 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M Nasser KADRI (IFC) et M Mohamed Néji HERGLI (FAC).

BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre	Notes	2 007	2006 ^(*)
A C T I F			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	257 598	9 006
Créances sur les établissements bancaires	2	38 293 902	25 447 635
Créances sur la clientèle	3	15 058 376	3 902 458
<i>a- Concours à la clientèle</i>		12 109 111	3 902 458
<i>b- Crédits sur ressources spéciales</i>		2 949 265	-
Portefeuille commercial		-	-
Portefeuille d'investissement		-	-
Valeurs immobilisées	4	485 110	481 077
Autres actifs	5	685 737	612 693
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		17 441	11 884
<i>b- Autres</i>		668 296	600 809
Total de l'actif		54 780 724	30 452 870
P A S S I F			
Banque centrale, CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires		-	3 621
Dépôts de la clientèle	6	3 045	4 500 000
Emprunts et ressources spéciales	7	2 906 062	-
Autres passifs	8	1 669 912	834 980
<i>a- Provisions pour passifs et charges</i>		29 310	-
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		749 556	637 959
<i>c- Autres</i>		891 046	197 021
Total du passif		4 579 020	5 338 600
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		50 000 000	25 000 000
Réserves		33 091	7 766
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		81 178	47 545
Résultat de l'exercice		87 435	58 958
Total des capitaux propres	9	50 201 704	25 114 269
Total passif et capitaux propres		54 780 724	30 452 870

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, au 31 décembre

Notes

2 007

2006 ^(*)**PASSIFS EVENTUELS**

Cautions, avals et autres garanties données

-

-

Crédits documentaires

-

-

Actifs donnés en garantis

-

-

Total des passifs éventuels

-

-

ENGAGEMENTS DONNES

10

Engagements de financement donnés

83 034 97052 747 475*a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés*

8 920 144

5 741 475

b - Crédits notifiés et non engagés

70 626 666

47 006 000

c - Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs

3 488 159

-

Engagements sur titres

-

-

*Total des engagements donnés*83 034 97052 747 475**ENGAGEMENTS RECUS**

11

Engagements de financement reçus

1 044 970709 196

Garanties reçues

15 855 1385 477 550*a - Garanties reçues de l'Etat*

270 825

-

b - Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance

6 734 672

1 646 731

b - Garanties reçues de la clientèle

8 849 640

3 830 819

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DE RESULTAT DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 007	2006 ^(*)
Intérêts et revenus assimilés	12	2 458 113	1 257 971
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		1 620 562	1 131 546
<i>b- Opérations avec la clientèle</i>		837 551	126 425
Commissions	13	514 633	403 375
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Revenus du portefeuille investissement		-	-
Total des produits d'exploitation bancaire		2 972 745	1 661 346
Intérêts encourus et charges assimilées	14	(22 229)	(544)
Commissions encourues	15	(10 954)	(984)
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-	-
Total des charges d'exploitation bancaire		(33 183)	(1 528)
Produit net bancaire		2 939 563	1 659 818
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	16	(325 534)	(12 834)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement		-	-
Autres produits d'exploitation	17	200	1 450
Frais de personnel	18	(1 582 564)	(1 044 294)
Charges générales d'exploitation	19	(641 839)	(419 158)
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	20	(166 269)	(94 276)
Résultat d'exploitation		223 555	90 705
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-	-
Résultat avant impôt		223 555	90 705
Impôt sur les bénéfices	21	(136 120)	(31 747)
Résultat net de l'exercice		87 435	58 958

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PME

En dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2 007	2006 ^(*)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 348 272	1 243 827
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(25 643)	(7 134)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-	-
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(10 933 674)	(3 715 631)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(4 496 955)	4 500 000
6- Titres de placement		-	-
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(1 599 682)	(1 105 831)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		200	1 450
9- Impôt sur les sociétés		(33 515)	(56 587)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(14 740 996)	860 093
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		(155 894)	(270 411)
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(155 894)	(270 411)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
1- Emission d'actions		25 000 000	9 249 995
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 903 466	-
5- Dividendes versés		-	-
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		27 903 466	9 249 995
Augmentation nette des liquidités et équivalents de liquidités		13 006 576	9 839 677
Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice	22	25 405 385	15 565 708
Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	22	38 411 961	25 405 385

^(*) Données retraitées à des fins comparatives

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du ministre des finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer

Son siège social, est sis à l'Avenue Mohamed V Monplaisir 1002 Tunis.

Le capital social est fixé à 50 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
<i>Etat Tunisien</i>	2 999 998	29 999 980	59,96%
Tunisie Telecom	1 000 000	10 000 000	20%
Groupe Chimique Tunisien	500 000	5 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	300 000	3 000 000	6%
Office Tunisien de Commerce	200 000	2 000 000	4%
Société Tunisienne de Garantie	1	10	0,02%
Président Directeur Général de la BFPME	1	10	0,02%
Total Général	5 000 000	50 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De part son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 :

L'exercice clos le 31 Décembre 2007, a été marqué par les faits suivants :

- 2.1-** Les engagements de la Banque totalisent au 31 décembre 2007 la somme de 98 093 346 DT (dont 83 034 970 DT hors bilan) contre 56 649 933 DT (dont 52 747 475 DT), enregistrant ainsi un accroissement de 73,16%.
- 2.2-** La Banque a commencé à consentir, en 2007, des concours imputés sur les ressources spéciales d'origine extérieure (lignes italienne et espagnole) dont l'engagement bilantiel et extra-bilantiel s'élève, respectivement, au 31 décembre de la même année, à 2 588 165 DT et 1 007 170 DT.
- 2.3-** La Banque a, également, commencé à consentir, en 2007, des concours imputés sur les ressources spéciales d'origine budgétaire (FOPRODI) dont l'engagement bilantiel et extra-bilantiel s'élève, respectivement, au 31 décembre de la même année, à 361 100 DT et 37 800 DT.

Note 3. Référentiel comptable

Les états financiers de la BFPME, arrêtés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2007, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Banque pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BFPME sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Comptabilisation des prêts et des revenus y afférents :

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat lors de la notification de l'approbation du financement au promoteur. Les créances, en découlant, jugées douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Les commissions d'engagement sont décomptées sur la base des sommes engagées et non encore utilisées et sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les intérêts des prêts sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous l'intitulé « agios réservés ».

(c-2)- Provisions sur prêts :

La provision sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains
B3- Actifs préoccupants
B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la Banque correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provisions par classe de risque appliqués sont les suivants :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

(c-3)- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents :

Le portefeuille-titres est classé en deux catégories. Le portefeuille d'investissement et le portefeuille-titres commercial.

Portefeuille d'investissement

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable, est estimée utile à l'activité de la Banque mais non détenus à des fins de contrôle.
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires)
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

Titres de participation à caractère durable :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Titres d'investissement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Les plus-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes dégagées par rapport au coût amorti ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que la banque ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Titres représentant des participations-financement

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les opérations d'acquisition et de cession de titres de participation sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les participations-financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire.

A défaut, elles sont constatées en bloc lors de la cession. Elles sont présentées au niveau de l'état de résultats sous l'intitulé « Revenus du portefeuille titres d'investissement ».

Portefeuille titres commercial :

Le portefeuille titres commercial se compose des titres à revenu fixe et/ou à revenu variable détenus à des fins de transaction ou de placement. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction :

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Titres de placement :

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Assimilées à des intérêts, les plus-values sur participations-financement sont constatées en produits à mesure qu'elles sont courues, lorsque leur encaissement effectif est jugé raisonnablement sûr.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la Banque, sont pris en compte en résultat dès leur encaissement.

(c-4)- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

(c-5)- Immobilisations et autres actifs non courants :

Les immobilisations détenues à des fins administratives sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la Banque sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BFPME, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

▪ Logiciels	33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Matériel informatique (*)	33%
▪ Equipements de bureau	10%
▪ Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Antérieurement à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, le matériel informatique était amorti selon le mode dégressif en appliquant au taux linéaire de 15% un coefficient de dégressivité de 2,5. Un changement d'estimation est intervenu au cours de l'exercice 2007, et a consisté à choisir comme rythme de consommation des avantages économiques associés au matériel informatique le mode linéaire sur une durée d'utilité de trois ans à partir de la date de mise en service. Ce changement d'estimation a été appliqué prospectivement.

(c-6)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 5. Reclassements à des fins de présentation comparative :

Certains postes des états financiers publiés au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 ont été retraités pour tenir compte des reclassements suivants :

Etat financier	Désignation du compte	Solde 2006	Ancien poste	Nouveau poste
Bilan	Dépôts en compte du fonds d'amorçage	(4 500 000)	Autres Passifs	Dépôts de la clientèle
	Commissions d'étude et de gestion à recevoir	571 781	Concours à la clientèle	Autres Actifs
	Provision sur commissions d'étude et de gestion à recevoir	(12 834)	Concours à la clientèle	Autres Actifs
	TVA collectée	(104 232)	Autres Passifs	Autres Actifs
	TFP dûe	(1 241)	Autres Passifs	Autres Actifs
	Impôt sur les sociétés dû	26 804	Autres Passifs	Autres Actifs
Etat de Résultat	Autres frais bancaires	150	Intérêts encourus et charges assimilées	Commissions encourues
	Cotisations STICODEVAM	833	Charges générales d'exploitation	Commissions encourues
	Contribution 26-26	1 032	Charges générales d'exploitation	Frais de personnel
	Habillement du personnel	1 944	Charges générales d'exploitation	Frais de personnel
	Frais de restauration du personnel	13 311	Charges générales d'exploitation	Frais de personnel
	Commission d'engagement	(24 025)	Commissions	Intérêts et revenus assimilés
	Transfert de charges	(7 670)	Autres produits d'exploitation	Charges générales d'exploitation
	Ristourne TFP	(3 338)	Autres produits d'exploitation	Charges générales d'exploitation
	Frais de personnel liés à une modification comptable	(91 335)	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	Frais de personnel

Note 6. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

6-1- Notes au bilan :

1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'élève à 257 598 DT au 31 décembre 2007 contre 9 006 DT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

	2007	2006
Caisse	122	77
Avoirs, en dinars, à la BCT	257 476	8 929
Total	257 598	9 006

2- Créances sur les établissements bancaires :

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 38 293 902 DT au 31 décembre 2007 contre 25 447 635 DT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi :

	2007	2006
Placements sur le Marché Monétaire et créances rattachées	38 139 539	25 447 635
Créances sur les établissements bancaires	154 363	-
Total	38 293 902	25 447 635

3- Créances sur la clientèle :

Au 31 Décembre 2007, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 15 058 376 DT contre un solde net de 3 902 458 DT au 31 Décembre 2006 se détaillant comme suit :

	2007	2006
Créances sur ressources ordinaires	12 150 650	3 902 458
• Principal à échoir	11 378 036	3 825 044
• Impayés en principal	478 805	11 249
• Impayés en intérêts	264 555	52 404
• Commissions d'engagement impayées	29 254	13 761
Créances sur ressources spéciales	2 949 265	-
• Principal à échoir	2 903 466	-
• Impayés en intérêts	36 602	-
• Commissions d'engagement impayées	9 197	-
Total brut des créances sur la clientèle	15 099 915	3 902 458
A déduire couverture		
• Provisions	(23 504)	-
• Agios réservés	(18 035)	-
Total net des créances sur la clientèle	15 058 376	3 902 458

Le détail des engagements bilantiels et extra-bilantiels de la Banque envers sa clientèle se présente comparativement comme suit :

	Créances courantes (*)		Créances non performantes (**)		Total	
	2 007	2 006	2 007	2 006	2 007	2 006
Créances sur la clientèle	14 750 880	3 902 458	349 036	-	15 099 915	3 902 458
Lettres d'engagement	3 488 159	-	-	-	3 488 159	-
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	8 920 144	5 741 475	-	-	8 920 144	5 741 475
Crédits notifiés et non engagés	70 626 666	47 006 000	-	-	70 626 666	47 006 000
Total Brut des engagements	97 785 850	56 649 933	349 036	-	98 134 885	56 649 933
Provisions	-	-	(23 504)	-	(23 504)	-
Agios réservés	-	-	(18 036)	-	(18 036)	-
Total couverture	-	-	(41 539)	-	(41 539)	-
Total Net des engagements	97 785 850	56 649 933	307 496	-	98 093 346	56 649 933

(*) Créances classées A et B1.

(**) Créances classées B2, B3 et B4.

4- Valeurs immobilisées :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2007 une valeur nette comptable de 485 110 DT contre 481 077 DT au 31 Décembre 2006. Le tableau des immobilisations et des amortissements se présente comme suit :

	Logiciels	Matériel de transport	Matériel Informatique	Matériel de bureau	A.A.I	Site Web en cours	Total
Coût d'acquisition							
+ En début de l'exercice	54 748	179 570	132 299	131 889	104 366	7 375	610 246
+ Acquisitions	11 300	-	11 805	52 016	11 058	-	86 180
+ Régularisation du coût	5 907	32 323	10 479	17 832	14 397	540	81 477
- Sorties	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice	71 955	211 892	154 582	201 737	129 822	7 915	777 904
Amortissement							
+ En début de l'exercice	23 556	52 146	40 632	3 698	9 137	-	129 169
+ Dotations de l'exercice	22 627	50 414	58 245	18 631	13 708	-	163 624
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice	46 183	102 559	98 877	22 329	22 845	-	292 793
VNC au 31/12/2007	25 772	109 333	55 705	179 408	106 977	7 915	485 110
VNC au 31/12/2006	31 192	127 424	91 667	128 190	95 229	7 375	481 077

5- Autres actifs :

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2007 à 685 737 DT contre 612 693 DT à fin 2006, soit une augmentation nette de 73 044 DT détaillée comme suit :

	2007	2006
Comptes d'attente et de régularisation	17 441	11 884
• Charges constatées d'avance	10 450	11 884
• Produits à recevoir	6 991	-
Autres débiteurs	668 296	600 809
• Commissions d'étude et de gestion à recevoir	640 310	558 947
- Encours brut	833 395	571 781
- Provisions pour dépréciation	(193 084)	(12 834)
• Personnel	22 788	6 204
• Etat, impôts et taxes	11	31 439
- Crédit de TVA	-	29 342
- Crédit de TFP	11	2 097
• Débiteurs divers	3 686	74
• Charges reportées	1 500	4 145
Total	685 737	612 693

6- Dépôts de la clientèle :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2007 la somme de 3 045 DT contre 4 500 000 DT au 31 décembre 2006 se détaillant ainsi:

	2007	2006
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	1 565	4 500 000
Dépôts du Fonds d'amorçage	1 480	-
Total	3 045	4 500 000

7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales ont atteint 2 906 062 DT au 31 Décembre 2007 contre une valeur nulle au 31 Décembre 2006 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre 2006	Au 31 Décembre 2007		
		Tirages	Rembours.	Solde
Ressources spéciales d'origine extérieure (1)	-	2 542 366	-	2 542 366
Ligne italienne	-	2 393 091	-	2 393 091
Ligne espagnole	-	149 275	-	149 275
Ressources spéciales d'origine budgétaire (2)	-	361 100	-	361 100
FOPRODI	-	361 100	-	361 100
Dettes rattachées aux ressources spéciales (3)	-	-	-	2 596
Total (1)+(2)+(3)	-	2 903 466	-	2 906 062

8- Autres passifs :

Les autres comptes du passif ont atteint 1 669 912 DT à fin 2007 contre 834 980 DT à fin 2006, soit une augmentation de 834 932 DT ainsi détaillée:

	2007	2006
Provisions pour passifs et charges	29 310	-
Comptes d'attente et de régularisation	749 556	637 959
• Dons à payer à l'amicale de la BFPME	20 000	-
• Loyers à payer	270 000	180 000
• Jetons de présence à payer	120 000	80 000
• Congés et primes à payer au personnel recruté	157 402	94 244
• Congés et primes à payer au personnel détaché	115 101	167 208
• Autres charges à payer	67 053	116 507
Autres créditeurs	891 046	197 021
• Fournisseurs	94 980	132 533
• Personnel	271	-
• Etat, impôts et taxes ^(*)	279 765	18 163
• Organismes de sécurité sociale	36 596	42 798
• Créditeurs divers ^(**)	479 434	3 527
Total	1 669 912	834 980

(*) Les dettes d'impôts et taxes exigibles se présentent au 31 Décembre 2007 et au 31 Décembre 2006 comme suit :

	2007	2006
TVA à payer	155 025	-
Impôt sur les sociétés à payer	107 548	4 942
Retenues à la source	15 579	12 147
TCL à payer	799	453
Contribution au FOPROLOS à payer	814	621
Total	279 765	18 163

(**) Les créiteurs divers se présentent au 31 Décembre 2007 et au 31 Décembre 2006 comme suit :

	2007	2006
STB, dette au titre des rémunérations dues au personnel détaché	451 317	-
BCT, dette au titre des rémunérations dues au personnel détaché	25 243	-
Autres créiteurs divers	2 874	3 527
Total	479 434	3 527

9- Capitaux propres :

Les capitaux propres ont passé de 25 114 269 DT au 31 Décembre 2006 à 50 201 704 DT au 31 Décembre 2007.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2006	25 000 000	2 766	5 000	47 545	58 958	25 114 269
Libération de la moitié du capital	25 000 000	-	-	-	-	25 000 000
Affectations des résultats accumulés en réserves	-	5 325	20 000	33 633	(58 958)	-
Résultat net de l'exercice clos le 31/12/2007	-	-	-	-	87 435	87 435
Solde au 31 décembre 2007	50 000 000	8 091	25 000	81 178	87 435	50 201 704

6-2- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

10- Engagements donnés :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	2007	2006
Crédits notifiés, engagés et non utilisés	8 920 144	5 741 475
• Sur ressources ordinaires	8 863 957	5 032 279
• Sur ressources spéciales d'origine extérieure	19 387	709 196
• Sur ressources spéciales d'origine budgétaire	37 800	-
Crédits notifiés et non engagés	70 626 666	47 006 000
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC et des fournisseurs	3 488 159	-
Total	83 034 970	52 747 475

11- Engagements reçus :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	2007	2006
Engagements de financement reçus	1 044 970	709 196
• Sur ligne italienne	156 445	709 196
• Sur ligne espagnole	850 725	-
• Sur ressources du FOPRODI	37 800	-
Garanties reçues	15 855 138	5 477 550
• Prise en charge par l'Etat du risque de non recouvrement sur dotations FOPRODI	270 825	-
• Garanties reçues des établissements de crédit et des entreprises d'assurance	6 734 672	1 646 731
• Garanties reçues de la clientèle	8 849 640	3 830 819

6-3- Notes à l'Etat de Résultat :**12- Intérêts et revenus assimilés :**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 2 458 113 DT au cours de 2007 contre 1 257 971 DT au cours de 2006 se détaillant comme suit:

	2007	2006
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	1 620 562	1 131 546
• Intérêts des placements sur le marché monétaire	1 618 356	1 131 062
• Intérêts des comptes débiteurs	2 206	484
Opérations avec clientèle	837 551	126 425
• Intérêts des crédits à long et moyen terme	743 987	102 400
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources ordinaires	694 855	102 400
- Intérêts conventionnels des crédits sur ressources spéciales	48 137	-
- Intérêts de retard	996	-
• Commissions assimilées à des intérêts	93 564	24 025
- Commissions d'engag. des crédits sur ressources ordinaires	74 413	24 025
- Commissions d'engag. des crédits sur ressources spéciales	13 090	-
- Commissions/lettres d'engag en couverture de CREDOC	6 061	-
Total	2 458 113	1 257 971

13- Commissions :

Les commissions totalisent 514 633 DT en 2007 contre 403 375 DT en 2006 se détaillant comme suit:

	2007	2006
Commissions d'étude et de gestion	503 980	403 375
Commissions de gestion du FOPRODI	3 611	-
Commissions de dépositaire	6 992	-
Autres commissions	50	-
Total	514 633	403 375

14- Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 22 229 DT à fin 2007 contre un montant de 544 DT à fin 2006 se détaillant ainsi:

	2007	2006
Intérêts sur ressources spéciales	22 229	-
Intérêts des comptes créditeurs	-	544
Total	22 229	544

15- Commissions encourues :

Les commissions encourues de l'exercice ont atteint à fin 2007 un montant de 10 954 DT contre un montant de 984 DT à fin 2006 se détaillant ainsi :

	2007	2006
Cotisations STICODEVAM	10 885	833
Commissions des comptes créditeurs	60	151
Commissions encourues liées à une modification comptable	9	-
Total	10 954	984

16- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif :

Cette rubrique totalisant au 31 Décembre 2007 la somme de 325 534 DT contre 12 834 DT au 31 Décembre 2006, se détaille comme suit :

	2 007	2 006
- Dotations aux provisions pour encours douteux	(23 504)	-
- Dotations aux provisions sur commissions à recevoir	(180 250)	(12 834)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	(29 310)	-
- Pertes sur créances	(92 470)	-
+ Reprises sur provisions pour créances douteuses	-	-
+ Récupération de créances antérieurement passées en pertes	-	-
Total	(325 534)	(12 834)

17- Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise en 2007 un montant de 200 DT contre un montant de 1 450 DT en 2006 détaillé ainsi :

	2007	2006
Produit des ventes de cahiers des charges	200	1 450
Total	200	1 450

18- Frais de personnel :

Les frais du personnel totalisent un montant de 1 582 564 DT à fin 2007 contre 1 044 294 DT à fin 2006 et se détaillent comme suit :

	2007	2006
Traitements, salaires et primes du personnel recruté	765 057	436 535
Traitements, salaires et primes du personnel détaché	701 520	551 110
Charges sociales légales	89 055	41 393
Autres charges du personnel	26 853	15 255
Charges de personnel liées à une modification comptable	79	-
Total	1 582 564	1 044 294

19- Charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2007 un montant de 641 839 DT contre un montant de 419 158 DT à fin 2006 et se détaillant comme suit:

	2007	2006
Locations	90 000	90 000
Missions et réceptions	65 140	24 211
Transport et déplacement	26 235	13 123
Primes d'assurance	29 385	10 822
Jetons de présence	40 000	40 000
Dons et subventions accordés	59 500	8 456
Impôts et taxes	29 851	11 276
Fournitures diverses et autres services extérieurs	275 749	221 271
Charges générales d'exploitation liées à une modification comptable	25 980	-
Total	641 839	419 158

20- Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations :

Les dotations aux amortissements et aux résorptions constituées au titre de l'exercice clos le Décembre 2007 totalisent la somme de 166 269 DT contre 94 276 DT au 31 Décembre 2006. Leur détail peut être présenté comme suit :

	2007	2006
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	20 549	17 982
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	122 362	73 650
Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	20 714	-
Dotations aux résorptions des charges reportées	2 644	2 644
Total	166 269	94 276

21- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève au 31 Décembre 2007 à 136 120 DT contre 31 747 DT au 31 Décembre 2006. Le tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre 2007 se présente, en millimes, comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE (Code B/P)

B 8 7 4 3 5, 0 6 4

I. REINTEGRATIONS

- L'impôt sur les sociétés
- Dons et subventions excédentaires
- Cadeaux et frais de réception excédentaires
- Jetons de présence ne correspondant pas à un remboursement de frais
- Taxe sur les voyages
- Provision pour risques et charges
- Provision pour dépréciation des créances douteuses
- Modifications comptables
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature

136 120,250
52 959,274
852,752
40 000,000
1 140,000
29 310,182
203 753,876
41 018,327
79,307

TOTAL DES REINTEGRATIONS

5 0 5 2 3 3, 9 6 8

II. DEDUCTIONS

- Plus-value sur cession des actions
- Dividendes
- Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles
- Reprises sur provisions non admises en déduction initialement
- Autres déductions (1)

-
-
-
-
-

TOTAL DES DEDUCTIONS

RESULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS ET IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES (Code B/P)

B 5 9 2 6 6 9, 0 3 2

• Déduction des provisions (calculée sur le résultat fiscal de l'exercice avant imputation des reports déficitaires et amortissements réputés différés):

- Provisions pour dépréciation des créances douteuses

2 0 3 7 5 3, 8 7 6

- Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse

RESULTAT FISCAL APRES PROVISIONS ET AVANT IMPUTATION DES REPORTS DEFICITAIRES (Code B/P)

B 3 8 8 9 1 5, 1 5 6

Pour les entreprises déficitaires ou ayant des reports déficitaires

A réintégrer: Dotations aux amortissements de l'exercice

• RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE

A déduire dans l'ordre:

- Reports déficitaires ordinaires
- Amortissements de l'exercice
- Amortissements réputés différés

• RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE

B 3 8 8 9 1 5, 1 5 6

• Impôt sur les sociétés dû au taux de 35%

136 120,250

6-4- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :

22- Liquidités et équivalents de liquidités :

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, comme suit :

	Début	Fin
+ Caisse	77	123
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8 928	257 476
+ Créances sur les établissements bancaires	(3 621)	154 363
+ Placements sur le marché monétaire	25 400 000	38 000 000
Total	25 405 385	38 411 961

Note 7. Résultat par action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2007</u>	<u>31/12/2006</u>
Résultat net (en DT)	87 435	58 958
Nombre d'actions ordinaires	5 000 000	5 000 000
Résultat par action (en DT)	<u>0,017</u>	<u>0,012</u>

Le résultat de base par action ainsi déterminé est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Note 8. Assistance technique de l'Union Européenne à la BFPME :

Dans le cadre du Programme de Modernisation Industrielle (PMI) et du Programme d'Appui à l'Accord d'Association (P3A), la BFPME a bénéficié de l'assistance et du financement de l'union européenne de plusieurs actions de développement stratégique de la Banque, telles que :

- Assistance à la définition de la politique générale ;
- Conception de l'organisation cible ;
- Assistance technique pour la conception et l'appui à la mise en place du système d'information de la Banque ;
- Appui institutionnel à la Banque en vue d'asseoir et consolider ses activités opérationnelle dans le cadre du projet de jumelage avec l'institution financière finlandaise FINNVERA ;
- Assistance technique pour la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001.

Ces aides et subventions ne sont pas caractérisées par un transfert de ressources au profit de la Banque et, par conséquent, ne font pas l'objet d'un traitement comptable mais justifient, qu'une information soit divulguée, à leur sujet, conformément aux dispositions de la norme comptable NC 12 relative aux subventions publiques.

Note 9. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 23 Juin 2008. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions de l'article 269 du code des sociétés commerciales, notre rapport sur les comptes de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ce rapport comporte l'expression, par nous, de deux opinions divergentes présentées successivement ci-après.

Tunis, le 30 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

I.F.C

Nasser KADRI

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

1- Rapport I.F.C:

Tunis le 30 juin 2008

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

**OBJET : RAPPORT GENERAL DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 mai 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la «Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises» tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous avons audité les états financiers de la «Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises» arrêtés au 31 décembre 2007 présentant un total actif net de 54.780.724 DT et un résultat net de 87.435 DT. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

II- BASE DE NOTRE OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et les termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

III- OPINION

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la «Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises» ainsi que le résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

IV - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, que nous avons décelé des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances ont été développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques.

En dehors de l'incidence des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2007.

Tunis le 30 juin 2008

Le Co-Commissaire aux Comptes

I.F.C

Nasser KADRI

2- Rapport F.A.C

RAPPORT GENERAL DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En exécution de la mission de co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2007, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E** arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 54.780.724 DT et un bénéfice net de 87.435 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception de la limitation évoquée au paragraphe 6 ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- Notre appréciation des risques liés aux engagements de la Banque a été limitée par l'indisponibilité d'une évaluation exhaustive des hypothèques reçues de la clientèle, une indisponibilité qui impactait, en outre, le caractère complet des informations fournies, en hors bilan, sur les garanties reçues.

7- Les conditions financières liées au montage et à la mise en place des engagements contractés par la BFPME prévoient la perception d'une commission "flat" dite commission d'étude et de gestion.

Cette commission rémunère la contrepartie d'une prestation de service élémentaire liée à la mise en place d'un engagement. Elle est prise en compte, en résultat, lors de la notification de l'approbation du financement au promoteur.

Le rattachement du fait générateur de comptabilisation, en résultat, de la dite commission, au moment de la notification, n'est pas, à notre avis, justifié. Sur la base de la seule notification d'approbation, la perception du revenu demeure, en effet, éventuelle et non acquise à la Banque puisque tributaire d'un événement futur et incertain dont la survenance échappe à son contrôle, à savoir, l'acceptation par le promoteur de toutes les conditions financières stipulées au contrat, acceptation qui ne peut être établie, à notre avis, qu'à l'occasion de la signature, par le promoteur, du contrat de prêt.

Le non rattachement desdites commissions au moment de l'échange de consentement entre la Banque et l'emprunteur établi par la signature du contrat de prêt, a eu pour effet de :

- Situer le résultat avant impôt de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, au-delà de son niveau réel à hauteur de 41.456 DT résultant d'une part de la majoration induite des commissions inscrites parmi les produits d'exploitation bancaires de 314.177 DT et d'autre part de l'effet cumulé du provisionnement de certaines créances jugées douteuses liées à la prise en compte anticipée des commissions d'étude et de gestion pour 180.250 DT et de l'abandon, en 2007, de certaines créances consécutif à l'annulation d'approbations de financement décidées lors des exercices antérieurs pour 92.470 DT.
- Majorer indûment les capitaux propres d'ouverture de l'exercice clos le 31 Décembre 2007, à hauteur de 471.726 DT dont 158.459 DT imputables à l'exercice 2005 et ce compte non tenu de l'effet de l'impôt sur les sociétés.
- Porter les créances inscrites parmi les autres actifs de la Banque au-delà de leur niveau réel à concurrence de la valeur nette comptable des commissions d'étude et de gestion à recevoir, soit 640.310 DT,
- Surévaluer les autres passifs de la Banque à hauteur de la TVA indûment collectée au titre desdites commissions pour 127.128 DT.

8- A notre avis, sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, les états financiers de la **BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne.

Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter une telle efficacité et signalées dans notre rapport relatif au contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque. Les défaillances majeures se résument comme suit :

- L'absence d'un système d'information garantissant la célérité de production et le traitement approprié des flux d'informations nécessaires au bon déroulement des activités de la Banque ;
- La non intégration de l'application informatique relative à la gestion des crédits avec celle dédiée à la comptabilité, impliquant une redondance de traitement, une saisie multiple et, parfois, une discordance entre les informations produites ;
- L'absence de sécurités informatiques suffisantes garantissant la sauvegarde de l'infrastructure informationnelle de la Banque.

3- En application des dispositions de l'**article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001**, nous avons procédé aux vérifications nécessaires relatives à la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières à la réglementation en vigueur et n'avons pas d'observations à formuler à ce titre, à l'exception de la non signature et du non dépôt, par la Banque, du cahier des charges auprès du C.M.F comme prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 30 juin 2008

Le Co-Commissaire aux Comptes

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA BANQUE DE FINANCEMENT DES P.M.E

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Au courant de l'exercice 2007, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale, régie par les dispositions de l'article sus indiqué.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Tunis, le 30 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

I.F.C

Nasser KADRI

F.A.C

Mohamed Néji HERGLI